



Monsieur Le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs Les Membres de la CAPD,

Aujourd'hui, cette instance doit se prononcer sur l'affectation des enseignants et enseignantes restés sans poste à l'issue du premier mouvement.

Nous nous satisfaisons qu'un maximum de postes dont ceux à titre provisoire ait pu être proposé lors de cette seconde phase. C'était une demande récurrente de notre part, cela permet davantage de transparence et d'équité.

Nous continuerons toutefois à demander que les brigades à temps partiel et les directeurs à 50 % participent au second mouvement. Nous constatons encore une fois que le traitement, à l'écart du mouvement informatisé, de ces personnels est discriminatoire tantôt à l'avantage, tantôt au désavantage de ces derniers.

Le mouvement est un moment important pour les personnels, il ne devrait souffrir d'aucun soupçon d'iniquité.

Alors, difficile de parler du mouvement sans faire un détour par la carte scolaire et les décisions rapides de notre nouveau président. Au lendemain de l'élection présidentielle, le SE Unsa écrivait au président l'exhortant à ne pas confondre détermination et précipitation.

Il fallait s'y attendre, nous voilà face à de nouvelles fermetures conditionnelles, des ouvertures retardées pour permettre la création de 8 postes de CP dédoublés.

Il faudra trouver des personnels expérimentés pour prendre en charge ces CPs dédoublés, des personnels sans poste ou bien des personnels titulaires qui eux-mêmes libéreront leur poste sur lequel on devra affecter un autre collègue à l'année. Il faudra aussi et surtout trouver des solutions pour les collègues concernés par ces nouvelles fermetures, leur trouver un poste pour l'année dans l'attente du mouvement 2018.

Un joyeux jeu des chaises musicales pour ne pas dire autre chose qui ne risque pas de redonner confiance à nos collègues si cela ne leur laisse pas un léger arrière goût d'amertume.

Espérons que le jeu en vaudra la chandelle...

Cette CAPD traitera pour la deuxième fois, cette année, des inévitables exéants non compensés. Nous vous savons très attentif aux situations des personnels éloignés de leur famille. Seulement, pour résoudre nombre de ces situations, il faut que notre département et bien d'autres sortent de la situation de tension dans laquelle ils se trouvent en terme de moyens humains. Il existe des solutions, le recrutement sur la liste complémentaire et le recours aux contractuels.

Si cette deuxième solution est loin d'être celle que nous privilégions, il est urgent de sortir de cette situation. Cela pourrait avoir des conséquences à court et moyen terme sur les capacités de remplacement et à plus long terme sur l'octroi des temps partiels. Nous ne voudrions pas que l'état des surnombres ait un impact plus important sur les conditions de travail des enseignants.

Une gestion des ressources humaines adaptée aux attentes, aux besoins des enseignants et aux nouveaux enjeux qui attendent l'école de demain, une réelle formation continue, le respect de l'articulation vie pro-vie perso sont autant de dossiers que le SE Unsa compte bien porté porté 5 ans auprès de nos nouveaux responsables.

Pour finir, nous voudrions vous alerter sur des éléments qui nous semblent anormaux concernant le CRPE. Quelques participants malheureux nous ont fait part de notes pour le moins dysharmoniques. plus de 60/100 et moins de 5/60 sur deux oraux différents pour le même candidat. Le jury est souverain mais ce qui est scandaleux dans l'affaire c'est que aucune appréciation n'est pu être fournie à cette personne par le service des concours.